

SERVICE EDUCATION  
LLG/MJH

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

### DELIBERATION

#### **OBJET : Maternelles en danger – Demande de motion du conseil municipal**

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Le collectif « Maternelles en danger » sollicite le conseil municipal afin que celui-ci adopte une motion pour placer le Rectorat et les Inspections académiques devant leurs responsabilités, tant légales et réglementaires, que sociales durant ces périodes difficiles pour les familles et le pays dans son ensemble.

Le texte de cette motion proposée au conseil municipal est le suivant :

Le conseil municipal de la ville de PLOEMEUR prend acte de la volonté du ministre de l'Education nationale de ne pas modifier les conditions actuelles d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

Il semble d'une manière générale, que les prévisions d'effectifs, arrêtées par les services du Rectorat d'académie et des Inspections académiques minorent systématiquement la réalité démographique des communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements scolaires concernés.

Alors que toutes les politiques publiques, notamment celles des collectivités territoriales, sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisse des jeunes ménages sans autre solution que de se diriger vers des structures payantes.

Pour le conseil municipal de la ville de PLOEMEUR et les autres intervenants en ce domaine, cette scolarisation est importante car il répond à un réel besoin des familles.

En conséquence, l'accompagnement de cette attente sociale est très important de la part de la ville de PLOEMEUR qui a lourdement investi, soit par la construction soit par la rénovation ou l'aménagement des locaux ET par la mise à disposition des écoles publiques de personnels municipaux en nombre important (54 agents oeuvrent au sein des écoles publiques).

Les capacités ploemeuroises peuvent donc répondre à ce choix des familles très attachées à cette possibilité d'accueil dans des conditions optimales.

Aussi le conseil municipal demande que tous les enfants dont les familles veulent la scolarisation dès deux ans, soient accueillis en maternelle, dans des conditions compatibles avec un enseignement de qualité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ADOPTE la motion à la majorité de 31 voix pour et 2 voix contre.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
L'Adjointe déléguée à l'Education

Danielle BIGOIN